

HONORAIRES LOCATION

LOI ALUR : LOCATIONS ANNUELLES VIDES ET MEUBLEES

A – Visite, constitution de dossier du locataire et rédaction de bail

Pour l'ensemble de ces missions il sera facturé à chaque partie

En zone tendue : 10 € TTC /m²
Remise de 10% pour les logements à partir de 60 m² soit 9 € TTC/m²
Remise de 20% pour les logements à partir de 80 m² soit 8 € TTC/m²
Hors zone tendue : 8 € TTC /m²

B – Etablissement de l'Etat des lieux

Pour l'ensemble de cette mission, il sera facturé à chaque partie conformément à la Loi ALUR:
3 € TTC /m²

C – Traitement administratif et commercialisation

Pour l'ensemble de ces frais de commercialisation et vacations, il sera facturé au propriétaire bailleur
240 € TTC**

1 - Plafonnement des honoraires propriétaires à un maximum de 1 mois de loyer HC + 70 € TTC

2 – Remise sur les frais administratifs et de commercialisation en fonction de la superficie du logement

Remise de 10% sur les logements à partir de 30 m² soit 180 € HT (216 € TTC) facturé par l'agence
Remise de 20% sur les logements à partir de 45 m² soit 160 € HT (192 € TTC) facturé par l'agence
Remise de 40% sur les logements à partir de 55 m² soit 120 € HT (144 € TTC) facturé par l'agence
Remise de 50% sur les logements à partir de 70 m² soit 100 € HT (120 € TTC) facturé par l'agence

3 – Exonération totale des frais administratif et de commercialisation en cas de relocation dans un délai inférieur à 6 mois.

GARAGE / PARKING

Honoraires de location : 1 mois de loyer net de charges

MEUBLE INTERSAISON

1 - Visite, constitution de dossier et rédaction de bail : 5 € TTC/m² pour les logements jusqu'à 30 m²
4 € TTC/m² pour les logements à partir de 31m²

2 - Etablissement de l'Etat des lieux : 3€ TTC/m² quelle que soit la surface

BAUX COMMERCIAUX

Honoraires de location :
propriétaire

10 % HT(12 % TTC) du loyer annuel HT à la charge du

10 % HT (12 % TTC) du loyer annuel HT à la charge du locataire

LOCATION SAISONNIERE

Honoraires de location et de gestion : 30 % TTC (dégressif sur gros loyer)

GERANCE

10 % HT (12 % TTC) des sommes encaissées (loyers jusqu'à 499€)
9 % HT (10.8 % TTC) des sommes encaissées (loyers de 500 à 599€)
8 % HT (9.60 % TTC) des sommes encaissées (loyers de 600 à 999€)
7 % HT (8.40 % TTC) des sommes encaissées (loyers à partir de 1000€)

Possibilité de souscrire, en sus, une assurance garanties des loyers (GLI : 2.4% sur loyer + charges)

HONORAIRES TRANSACTION

Barème d'honoraires transaction

Les taux sont exprimés en TTC et en pourcentage du prix hors honoraires

Pour prix net jusqu'à 500.000 euros barème basé sur tranche cumulative :

pour partie du prix hors honoraires jusqu'à 27000 euros	3 200 € TTC	soit 2667 € HT
pour partie du prix hors honoraires entre 27.001 et 80.000 euros	8,40 % TTC	soit 7,00% HT
pour partie du prix hors honoraires entre 80.001 et 100.000 euros	6,00 % TTC	soit 5,00% HT
pour partie du prix hors honoraires au-delà de 100.000 euros	4,00 % TTC	soit 3.33% HT

Pour prix hors honoraires supérieur à 500.000 € : 5% TTC soit 4,17 % HT